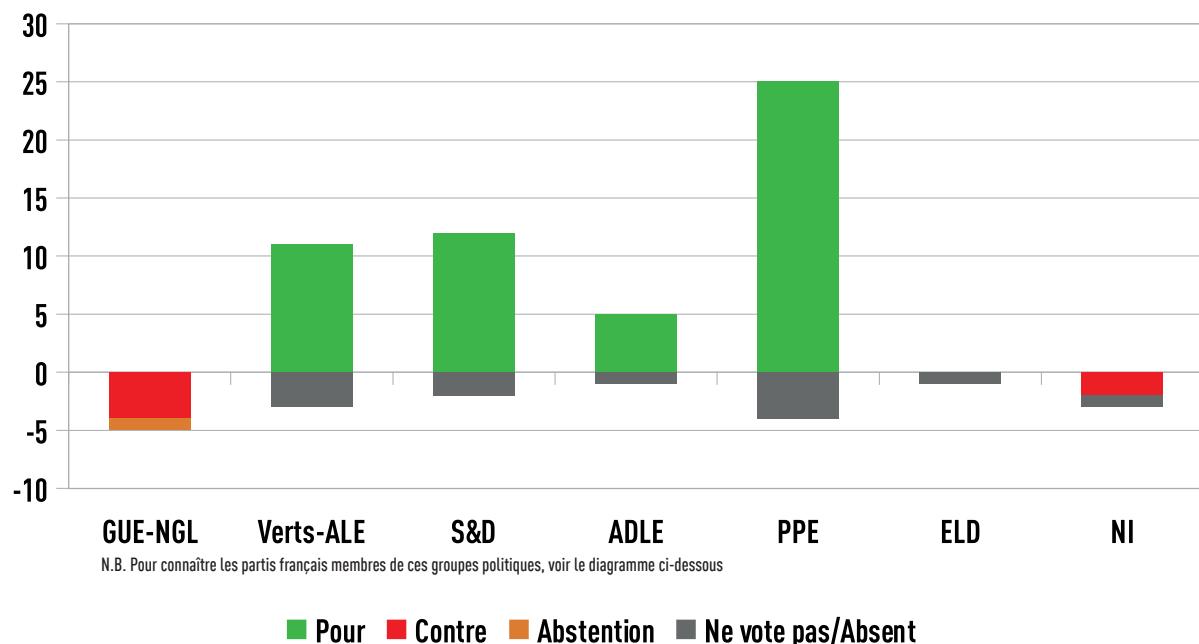


L'UE devrait-elle avoir son propre service diplomatique ?

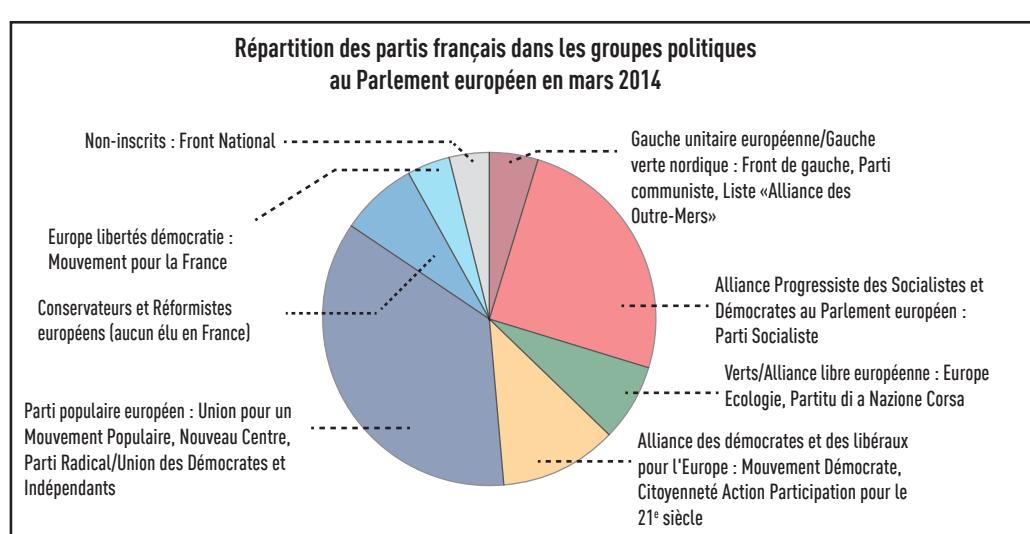
Le vote des parlementaires européens élus en France



Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) a été prévu par le Traité de Lisbonne afin de faire office de service diplomatique de l'UE, sous l'autorité du Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Le Parlement européen (PE) a été consulté en juillet 2010 à propos d'un paquet de recommandations sur l'organisation et la responsabilité du service diplomatique de l'UE. Il a adopté la proposition, avec des amendements sur la structure et les fonctions organisationnelles du service, les instruments d'action extérieure et la responsabilité financière et budgétaire du SEAE.

Une très large majorité des élus français du PE ont choisi de voter en faveur de cette proposition, en ligne avec la position du PE tout entier : seuls les élus du Front de gauche et du Front national ont voté contre, tandis qu'un élu du PC Réunionnais s'est abstenu et que des élus issus de plusieurs autres groupes politiques n'ont pas pris part au vote.

Répartition des partis français dans les groupes politiques au Parlement européen en mars 2014



L'UE devrait-elle avoir son propre service diplomatique ?

Le vote des parlementaires européens d'Outre-Mer*

Pour

Patrice Tirolien



PS
S&D

Abstention

Elie Hoarau



Parti communiste
réunionnais
GUE-NGL

Absent

Maurice Ponga



UMP
PPE

*Source : Notre Europe - Institut Jacques Delors / Données : www.votewatch.eu 

Pour en savoir plus, voir Yves Bertoncini et Thierry Chopin, « Des visages sur des clivages, les élections européennes de mai 2014 », *Etudes & Rapports* No 104, *Notre Europe - Institut Jacques Delors* et la Fondation Robert Schuman, avril 2014

Réalisation : Lucie Marnas, Virginie Timmerman et Claire Versini (Notre Europe - Institut Jacques Delors)